

## ► QUE DEVIENNENT LES DONNÉES COLLECTÉES ?

Les réponses aux enquêtes de l'Ined sont traitées de façon strictement confidentielle, et serviront uniquement à l'établissement de statistiques à des fins de recherche scientifique, conformément à la loi. Elles pourront être complétées par appariement avec des données administratives auxquelles l'Ined a accès.

Les données sont recueillies par l'Ined, analysées par l'équipe conceptrice de l'enquête, conservées puis archivées par l'Ined. Un fichier qui ne permettra pas

vos données personnelles être mises à disposition de la communauté scientifique sur demande et après autorisation des concepteurs.

Les personnes enquêtées peuvent exercer un droit d'accès, de rectification ou de limitation de traitement pour les données les concernant. Ces droits peuvent être exercés, par mail, auprès de l'équipe à [famemp@ined.fr](mailto:famemp@ined.fr). Pour toute question relative au traitement de vos données, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données de l'Ined : [dpd@ined.fr](mailto:dpd@ined.fr). Vous pouvez si vous l'estimez nécessaire adresser une réclamation à la Cnil.

## ► CONTACT ET INFORMATIONS

 [famemp@ined.fr](mailto:famemp@ined.fr)

 01.56.06.21.00 (9h-19h)

 **Enquête FamEmp**  
INED, 9 cours des Humanités, CS 50004  
93322 Aubervilliers Cedex

 <https://famemp.site.ined.fr>



**FamEmp**  
ENQUÊTE LONGITUDINALE  
Familles et Employeurs

**MERCI**  
DE VOTRE  
PARTICIPATION !

**ined**   
INSTITUT NATIONAL  
D'ÉTUDES DÉMOGRAPHIQUES

## ► LES PARTENAIRES



Dares  
Déchiffrer le monde du travail  
pour éclairer le débat public



FRANCE STRATÉGIE  
ÉVALUER. ANTICIPER. DÉBATTRE. PROPOSER.



Enquête

# FAMILLES ET EMPLOYEURS



# POURQUOI CETTE ÉTUDE ?

Cette étude permettra de mieux comprendre ce qui facilite ou au contraire complique les équilibres entre vie professionnelle et vie familiale ou privée. Il s'agit de mieux connaître vos pratiques. La dernière enquête auprès des établissements en ce domaine a été menée en 2005. Depuis les organisations du travail, comme les vies privées, ont beaucoup évolué.

Voici quelques exemples de questions auxquelles cette enquête permettra de répondre.

- Les situations familiales des salariés sont-elles connues par les établissements ? Dans quelle mesure en tiennent-ils compte pour l'organisation du travail ?
- Les employeurs ont-ils un rôle à jouer pour améliorer la conciliation entre vie professionnelle et vie privée ? Quelles sont les contraintes des employeurs ?
- Quel est l'effet du télétravail sur la qualité de vie au travail des salariés ? sur leur temps de travail ?
- La prise en compte des contraintes familiales des salariés dans l'établissement permet-elle de diminuer l'absentéisme ? d'améliorer la productivité ? de fidéliser les salariés ?
- Comment le télétravail est-il organisé ?
- Quelles mesures les entreprises mettent-elles actuellement en place ? Quelles sont les plus efficaces sur le bien-être des salariés ?

## ➤ PAR QUI EST RÉALISÉ CETTE ENQUÊTE ?



L'Institut national d'études démographiques (Ined) est responsable des objectifs de l'enquête et de sa mise en oeuvre. L'Ined produit de la recherche sur les naissances, les décès, les unions, les séparations, les migrations, l'état de santé, etc. L'Ined produit de nombreuses enquêtes de recherche, dont les résultats sont largement diffusés et utilisés par les journalistes, entreprises, enseignants, chercheurs, pouvoirs publics, administrations ou particuliers.

## ➤ QUI A CONÇU LE QUESTIONNAIRE ?



Un groupe de pilotage réunissant l'Ined, l'Insee, la Cnaf, des chercheurs spécialistes du sujet, plusieurs Ministères (travail, solidarité

et santé) et organisations professionnelles, associations et observatoires (MEDEF, CFDT, CGT, ANACT, UNAF, Observatoire de la QVT, Observatoire de la responsabilité sociale des entreprises).

## ➤ COMMENT VOTRE ÉTABLISSEMENT A-T-IL ÉTÉ CHOISI ?



Près de 30 000 personnes ont participé au volet individu de l'enquête. Nous interrogeons ensuite l'établissement dans lequel travaillent les salariés enquêtés car le point de vue des employeurs est indispensable pour comprendre la conciliation entre la vie professionnelle et la vie familiale ou privée. Il est prévu d'étudier l'évolution des situations en interrogeant à nouveau les personnes ayant répondu dans quelques années.

## ➤ QUI DOIT RÉPONDRE AU QUESTIONNAIRE ?



Le service du personnel (DRH) doit répondre ou à défaut, le responsable de l'établissement.

## ➤ EST-IL OBLIGATOIRE DE RÉPONDRE À L'ENQUÊTE ?



Oui, il est **obligatoire** de répondre à cette enquête. Le Conseil National de l'Information Statistique, au sein duquel siègent les organisations professionnelles, lui a attribué l'avis d'opportunité, le label d'intérêt général et le caractère obligatoire.

**Chaque réponse compte !** Afin de saisir la diversité des situations, de faire avancer les connaissances sur les entreprises et l'action publique dans le domaine de l'articulation entre vie professionnelle et vie privée et enfin d'assurer la qualité statistique des résultats, il est essentiel que votre établissement réponde à cette enquête.

Nous savons que votre temps est précieux, ainsi, pour vous permettre une réponse aussi rapide que possible, les questions posées sont des informations que seul votre établissement détient et qui nous sont indispensables pour les traitements statistiques. Elles pourront être complétées par appariement avec des données administratives auxquelles l'Ined a accès.

Nous nous engageons à vous communiquer, dès leur parution, les premiers résultats de l'enquête.

## ➤ COMMENT RÉPONDRE ?



Vous pouvez répondre en ligne en vous connectant sur le site internet sécurisé de l'enquête <https://participer.webined.fr/index.php/831774> avec l'identifiant individuel qui figure dans le courrier joint. Vous pourrez télécharger vos réponses à la fin du questionnaire.

Si vous préférez répondre sur un questionnaire papier, vous pouvez l'imprimer ou nous demander de vous l'envoyer.

### ➤ Vous n'avez pas le temps de répondre aux enquêtes ?

Ce questionnaire a été conçu de façon à vous prendre un minimum de temps, environ 20 minutes ; seules les informations essentielles, qui ne sont pas disponibles ailleurs, vous sont demandées.

### ➤ Cela concerne-t-il l'établissement ou le siège ?

Cette enquête concerne l'organisation du travail au quotidien, donc l'**établissement**, même si les décisions ne sont pas toujours prises à ce niveau. Vous ne devez donc pas transmettre le questionnaire à votre siège ou à un autre établissement.

### ➤ Cela concerne-t-il tous les secteurs d'activité ?

Oui. Chaque secteur d'activité est particulier : tenir compte de cette diversité est essentiel pour la représentativité de l'enquête.

### ➤ Cela concerne-t-il aussi la fonction publique ?

Oui. C'est une des rares enquêtes qui concerne tous les employeurs, publics comme privés. Elle donnera par exemple des résultats sur les modes d'organisation du travail des entreprises, des commerces, des associations, des mairies, des écoles...

### ➤ Vous pensez que votre établissement est trop particulier ?

Justement, si votre établissement est spécifique, et ne vous paraît pas représentatif de votre secteur, il est important de répondre à l'enquête pour que les résultats tiennent compte de la diversité des modes de gestion des ressources humaines en France.